



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Fondation  
de  
France

**REPUBLIQUE DU BENIN**

.....

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE  
(MAEP)**

.....

**PLATEFORME NATIONALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET  
DE PRODUCTEURS AGRICOLES DU BENIN (PNOPPA-BENIN)**

.....

**INTERPROFESSION DE LA FILIÈRE RIZ DU BENIN (IFRIZ)**

**2<sup>e</sup> ATELIER REGIONAL DE TRAVAIL SUR  
L'APPROVISIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES EN  
PRODUITS LOCAUX : RENFORCER LE ROLE ET LA PLACE DES  
PRODUCTEURS ET DE LEURS ORGANISATIONS ET  
PLAIDOYER NATIONAL SUR LES ACHATS INSTITUTIONNELS  
DE RIZ CONFORMEMENT AU PLAN DE PLAIDOYER DE  
L'IFRIZ-BENIN**

**RAPPORT**

Novembre 2022

## Table des matières

INTRODUCTION .....	1
1 CEREMONIE D'OUVERTURE .....	2
2 Présentations des participants .....	4
3 Les objectifs et résultat de l'atelier, la méthodologie de travail.....	4
3.1 Les objectifs et résultat de l'atelier.....	5
3.2 Méthodologie de travail .....	5
4 SYNTHES DES COMMUNICATIONS .....	6
4.1 Compte rendu des voyages d'échanges d'expérience au Sénégal et au Nigeria .....	6
4.2 Présentation des enseignements sur la mise en œuvre de la feuille de route « Approvisionnement cantines scolaires en produits locaux » au Bénin (Présentation mémo PNOPPA .....	8
4.3 Partage des acquis en lien avec les enjeux et défis pour les producteurs et leurs organisations dans l'approvisionnement des cantines scolaires au Togo, Burkina Faso, Bénin et sénégal .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5 PRESENTATION DE LA LOGIQUE DE DIALOGUE PUBLIC-PRIVE .....	7

## **INTRODUCTION**

La dynamique Animation-pays mise en place dans le cadre du programme PAFAO a pour objectif de renforcer les réseaux actifs en Afrique de l'Ouest dans leur action pour le consommateur local comme moyen de réalisation du droit à l'alimentation » d'une part et faire monter en puissance le consommateur local et les systèmes alimentaires territorialisés grâce à l'analyse des freins et des leviers pour la réalisation du droit à l'alimentation et dessiner des champs concrets d'action » d'autre part a été lancé au Sénégal et au Burkina-Faso en 2020 puis au Togo et au Bénin en 2021. Différents ateliers nationaux sont organisés dans ces pays dans le cadre des cantines scolaires afin de montrer l'importance de cet outil comme levier de développement.

Au-delà des dynamiques pays, un 1<sup>er</sup> atelier régional portant sur le thème « Les cantines scolaires, outil de promotion du consommé local » a été organisé le 13 décembre 2021 à Dakar (Sénégal) pour favoriser la concertation multiacteurs (organisations paysannes, ONG, collectivités, organismes d'État). À la suite de cet atelier une feuille de route a été élaborée et a permis de mener des activités dans les quatre pays qui a conduit à ce 2<sup>e</sup> atelier régional.

Bien que les avantages des cantines scolaires sont connus des différents acteurs, il urge de définir clairement et formellement un mécanisme d'approvisionnement des produits agricoles qui alimenteront lesdites cantines. C'est dans ce cadre que la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA-Bénin) avec l'Interprofession de la Filière Riz du Bénin(IFRIZ), réuni les différents acteurs pour réfléchir et proposer des actions idoines à travers un plaidoyer pour obtenir gain de cause.

Du 24 au 25 Novembre 2022 a été organisé le 2<sup>e</sup> atelier régional de travail sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux : renforcer le rôle et la place des producteurs et de leurs organisations et plaidoyer national sur les achats institutionnels de riz conformément au plan de plaidoyer de l'IFRIZ-Bénin. Cet atelier a réuni, à l'hôtel Golden Tulip de Cotonou, 83 participant(e)s dont 22% de femmes venu(e)s du réseau de la PNOPPA, du MAEP, des PTF et des projets/programmes du secteur agricole. Il s'agit notamment de Affaires Réseau des Organisations Paysannes et de Producteur de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), de la FUPRO , du Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin (GEA-BENIN), du Collège des Jeunes Agriculteurs du Bénin(CJA), du Cadre de Concertation des Riziculteurs (CCR-B), du Programme Alimentaire Mondial (PAM)de l'Interprofession de la Filière Riz du Bénin(IFRIZ), du Groupement des Exploitations Agricoles du Bénin (GEA-Bénin) de la CRCOPR , de l'Inter-Réseau, de LARES, PNPR, de l'ANADEB , FNCPR, de l'UNPR-B, de la PASCIB, de la FAO Bénin , de la Fédération Nationale des Organisations de Maraichers (FéNOMA), de la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de producteurs agricoles (CTOP),

CT/SAGSA, CFSI , Cous-AC, CNTR du projet DEFIA Inter-Réseau, l'ENABEL, du projet RIKOLTO, du projet PAEFER/CECI et le facilitateur venu du Sénégal (coordinateur de la dynamique Animation-Pays).

Le présent rapport fait la synthèse des travaux de l'atelier. Après l'introduction, il est structuré autour des principaux points ci-après :

- Les objectifs et résultat de l'atelier ;
- La synthèse des communications ;
- La synthèse des échanges ;
- Les recommandations et perspectives (feuille de route) ;

## **1 CEREMONIE D'OUVERTURE**

Cinq allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture de cet atelier régional. Dans un premier temps les ce sont les représentants d'OP, des interprofessions et les PTFs qui ont pris la parole pour leur mot d'ouverture. Ensuite la parole est donnée aux représentants des différents ministères pour clôturer cette cérémonie symbolique et lancé officiellement les travaux. Les trois premières allocutions ont été faites respectivement par le Président de l'Interprofession de la Filière Riz du Bénin (IFRIZ-Bénin), de la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricole du Bénin (PNOPPA-Bénin), le représentant du Comité Français Pour la Solidarité Internationale (CFSI)

Le Président de l'IFRIZ-Bénin, Monsieur Pascal GBENOU après avoir souhaité une cordiale bienvenue aux différentes parties prenantes et à l'ensemble des participants. Il rappelle à l'assistance l'importance de ce 2<sup>e</sup> atelier qui vise à examiner une fois encore la problématique de la valorisation de la consommation des produits locaux dans les cantines scolaires et l'éclaircissement du rôle assigné aux OP dans la chaîne d'approvisionnement des dits cantines. Il poursuit en exprimant son satisfécit de voir tous ces partenaires de compétences dans cette majestueuse salle de conférence de l'hôtel GOLDEN TULIPE ce qui prouve le soutien indéfectible dont ils font part pour accompagner les différentes initiatives des organisations paysannes qui ne cesse de travailler ardemment pour nourrir le monde. En effet réglé la problématique du consommons locale servira de levier pour booster la production locale afin qu'ont puissent être à même d'atteindre l'autosuffisance alimentaire rappelle-il. Par la suite il a fait un focus sur les grands défis auxquelles sont confrontés les OP des 15 pays membres de la CEDEAO précisément les difficultés rencontrées pour satisfaire la demande en alimentation de l'ensemble de la population de l'espace CEDEAO qui est estimés à 400 millions d'habitants et atteindra le milliard d'ici à 2050. Pour montrer l'importance de la consommation des produits locaux, il a prononcé cette phrase symbolique "chaque maman nourrit son enfant avec le lait qui est dans son sein" d'où l'importance d'œuvrer pour nourrir nos enfants avec nos produits locaux. Enfin il a remercié le gouvernement pour les efforts fournis et sollicite les représentants des différents ministères pour la clarification de quatre préoccupations majeures à savoir :

- ✓ le rôle que doit jouer les op dans le dispositif d'approvisionnement des cantines scolaires en prenant des textes règlementaire de clarification,
- ✓ la suggestion de la mise en place des mesures préférentielles aux profits des organisations paysannes en matière d'approvisionnement des cantines scolaires au Bénin,

- ✓ travaillé à l'établissement des contrats plan entre le PAM et les OP pour la fourniture d'un minimum de 50% d'approvisionnement des cantines scolaires,
- ✓ et la reconnaissance par le PAM des interprofessions et des OP comme des interlocuteurs dans l'approvisionnement des cantines. Selon lui en résolvant ces quatre préoccupations l'objectif de l'atelier sera sans nul doute atteint.

À sa suite, ce fut le tour de madame Louise AYLARA, présidente Fédération Nationale des Femmes Agricultrice du Bénin (FéNaFAB) en qualité de représentant du président de la PNOPPA-Bénin qui est la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricole du Bénin (PNOPPA-Bénin) après sa chaleureuse bienvenue aux différents participants. Elle a tenu adressé ces remerciements aux différents partenaires techniques et financier ont contribué à la mise en œuvre de la présente activité qui fait suite à l'atelier de décembre 2021 à Dakar. Par la suite elle met en exergue le caractère capital du présent atelier pour les productrices et producteurs du monde agricole et pour l'essor des produits issus de notre dur labeur. Cet atelier qui réunir les décideurs politiques, les leaders des organisations paysannes agricoles et les PTFs du Bénin, du Burkina-Faso, du Sénégal et du Togo a pour objectifs échanger sur le rôle des op dans l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux. Malgré les différentes initiatives du gouvernement dont la mise en place du Programme d'alimentation Scolaire intégré (PNASI) qui contribue fortement à l'amélioration des conditions de bien-être physique et mentale et donc d'apprentissage des élèves en milieu scolaire. De nombreux défis reste à relever et dans ce cas précis, il s'agit s'en nul doute de la définition claire du rôle que doit jouer les OP dans le dispositif de la chaîne d'approvisionnement des cantines scolaire en produits locaux au Bénin. Ceci va permettre dans un premier temps de contribué au bon état nutritionnel des enfants et dans un second temps de les maintenir à l'école et notamment les jeunes filles. ELLE exprime sa conviction dans l'atteinte des objectifs de l'atelier en citant IDRISSE KAMBO " Que les organisations paysannes puissent saisir les marchés, c'est techniquement possible et humainement nécessaire". Tous en souhaitant plein succès aux travaux de ces deux jours, elle a invité la PNOPPA-Bénin et ces membres à travailler pour l'amélioration de l'environnement porteur afin que les cantines scolaires soient dorénavant des débouchés pour les produits locaux.

Viens ensuite le représentant du Comité Français Pour la Solidarité Internationale (CFSI) pour clôturer la première série d'allocutions. Il a débuté son mot en remerciant tous les acteurs pour l'importance qu'ils accordent à la promotion de l'agriculture familiale qui tient particulièrement à cœur au CFSI. Pour preuve, il a fait ressortit les nombreuses initiatives du programme de Promotion de l'Agriculture Familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO), dont l'une des composantes importantes est la capitalisation d'expérience en vue d'en tirer les leçons et ceci par le biais de l'animation pays qui regroupe quatre pays le Bénin, le Togo, le Niger et le Burkina-Faso qui ont tous répondu présent au présent atelier. L'objectif de l'animation pays rappelle - il est de renforcer les réseaux actifs en Afrique de l'Ouest dans leurs actions pour le consommions locale au moyen de réalisation du droit à l'alimentation du fait de l'importance capitale de l'alimentation. Il souligne que l'alimentation scolaire approvisionner par les produits locaux constitue un instrument de développement local. Il a enfin souhaité que les échanges qui seront menés au cours des différents travaux constituent un mécanisme pour renforcer le rôle des OP dans l'approvisionnement des cantines scolaires.

Dans un deuxième temps la parole est donnée aux représentants des ministères. Ceci respectivement au Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et le ministère

en charge du développement et de la coordination de l'action gouvernementale (MDC)

Dans son allocution monsieur Désiré AHOUEGBAMEY a reconnu la pertinence du sujet et son importance capitale pour le MAEP. Selon ces propos vu le caractère multisectoriel en matière de synergie le ministère a pris la responsabilité du niveau de compréhension de la question et à travers le Programme d'Action du Gouvernement volet agriculture a enclenchés des réformes de grandes envergures en parcellisant l'étendue du territoire nationale. A travers cette parcellisation, la promotion des filières pour mieux nourrir les populations dont le nombre est en constante croissance. En considérant le pan cantine scolaire poursuit-il le gouvernement met à la disposition du PNASI les ressources nécessaires afin d'autonomiser nos enfants en leur favorisant une bonne alimentation à l'école pour améliorer les résultats scolaires et faire d'eux un capital humain de qualité pour l'avenir du pays. En effet l'approvisionnement des cantines scolaire en produits locaux est totalement en phase avec l'ambition du gouvernement à faire du consommons locale une réalité. Néanmoins, ce challenge ne saurait être une réalité sans l'implication de nos producteurs et la prise en compte de leurs produits. Il a fini son mot en souhaitant pleine réussite aux travaux.

Pour clôturer les allocutions monsieur YACOUBOU AMADOU représentant du ministère en charge du développement et de la coordination de l'action gouvernementale. À ça prise de parole, salue l'initiative de l'IFRIZ et de la PNOPPA, car la problématique des cantines scolaires fait partie des préoccupations margeur du gouvernement. Il a rappelé le rôle très important de l'alimentation scolaire qui fait face à de nombreux enjeux notamment nutritionnelle, culturel, éducationnel, sociologique, économique et environnementaux. En effet, le questionnement du rôle des op dans la chaine d'approvisionnement des cantines scolaires conduira à juste titre à des mécanismes pour lier l'alimentation scolaire à la production locale. C'est dire à quel point le gouvernement est conscient de l'intérêt de placé les produits locaux issu de nos exploitations familiales au centre de l'approvisionnement des cantines en vivres pour alimenter nos enfants. Tout en souhaitant plein succès aux travaux et en remerciant les différents partenaires pour cette mobilisation régionale et l'implication des acteurs clés et stratégiques s'intéressant à la présente thématique des cantines scolaires, il a fini son propos en déclarant ouvert l'atelier.

## **2 Présentations des participants**

Après cette cérémonie le Dr Daouda Diagne qui est en charge de la modération de l'atelier à inviter les participants qui se considère comme amis des cantines scolaires pour prendre une photo de famille.

Le coordonnateur de l'IFRIZ à faire le tour pour la présentation des acteurs clés présents et remercier aussi bien, les PTFs, les différents participants ayant quitté là sous régionale et les différents ministères représentés.

## **3 Les objectifs et résultat de l'atelier, la méthodologie de travail**

Le Dr Daouda Diagne a ensuite pris la parole pour la première présentation qui a servi d'introduction pour l'atelier en faisant un zoom particulier sur les objectifs, la méthodologie et

l'agenda.

### **3.1 Les objectifs et résultat de l'atelier**

Il a commencé sa communication par la présentation de l'objectif générale de l'atelier qui est de renforcer les rôles et définir la place des producteurs et de leurs organisations dans l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux notamment le riz produit et transformé en République du Bénin.

**De façon spécifiques il s'agit de :**

1. Identifier et analyser les avancées, limites, enjeux et défis prioritaires pour les producteurs et leurs organisations dans l'approvisionnement des cantines scolaires, au Bénin à partir de la feuille de route établie à l'issue de l'atelier organisé en avril 2022 par le Gouvernement du Bénin et le PAM sur la chaîne d'approvisionnement des cantines scolaires en vivres locaux au Bénin.
2. Faire connaître et recueillir des feedbacks sur les avancées et limites dans les relations communes-OP pour l'approvisionnement des cantines au Burkina Faso.
3. Faire connaître et recueillir des feedbacks les avancées et limites dans la recherche d'un modèle de contractualisation avec les OP pour l'alimentation scolaire au Togo.
4. Faire connaître et recueillir des feedbacks sur les retombées de l'atelier du 14 décembre 2021.
5. Identifier les forces des différents modèles d'organisation de l'alimentation scolaire dans les 4 pays et ceux qui sont à même de favoriser le développement territorial et le rayonnement des organisations.
6. Recueillir l'adhésion des responsables des structures publiques en charge des achats publics de produits agricoles locaux dont le riz au mécanisme adapté au contexte béninois et proposé par les acteurs de la filière riz du Bénin pour les achats institutionnels

#### **Résultat attendus**

Au terme de ces deux jours, les résultats attendus sont :

1. Les avancées, limites, enjeux et défis prioritaires pour les producteurs et leurs organisations dans l'approvisionnement des cantines scolaires au Bénin sont identifiés et analysés.
2. Les avancées et limites dans les relations communes-OP pour l'approvisionnement des cantines au Burkina Faso sont connus.
3. Les avancées et limites dans la recherche d'un modèle de contractualisation avec les OP pour l'alimentation scolaire au Togo sont connus.
4. Les retombées de l'atelier du 14 décembre 2021 au Sénégal sont connues.
5. Les forces des différents modèles d'organisation de l'alimentation scolaire dans les 4 pays et ceux qui sont le plus à même de favoriser le développement territorial sont connus.
6. l'adhésion des responsables des structures publiques en charge des achats institutionnels de produits agricoles locaux dont le riz au mécanisme adapté proposé par les acteurs de la filière riz du Bénin.

### **3.2 Méthodologie de travail**

Dans la deuxième partie de sa présentation il a abordé la présentation de la méthodologie et de l'agenda

L'atelier a connu trois présentations du Bénin notamment sur les points suivants les leçons tirées des visites d'échanges sur le Nigeria et le Sénégal, présenté par l'IFRIZ le point du niveau

d'exécution de la feuille de route au Bénin présenté par la PNOPPA, et un focus sur la situation actuelle sur la mise en œuvre de la feuille de route élaboré par le PAM. Ensuite, les acquis / enjeux et défis pour les producteurs et leurs organisations en passant par le partage d'expérience du Togo, Burkina et du Sénégal ont été présentés. S'ensuit l'identification des problématiques majeures communes aux quatre pays et débouchés enfin sur le dialogue public-privé afin d'obtenir comme output un mécanisme adapté pour l'approvisionnement des cantines scolaires en produit locaux. Pour clôturer ça présentation il a rappelé la finalité de l'animation pays qui est de renforcer les réseaux affectifs en Afrique de l'Ouest dans leurs actions pour le consommé locale.

## **4 SYNTHES DES COMMUNICATIONS**

Cinq communications centrales suivies de débats ont été déroulées pour amener les participants à augmenter leurs connaissances sur plusieurs centres d'intérêts dont :

- ❖ Compte succinct des leçons tirées par rapport à l'approvisionnement des cantines scolaires au Sénégal, accès aux intrants, équipements, collecte et distribution du paddy au Nigéria
- ❖ Présentation des enseignements sur la mise en œuvre de la feuille de route « Approvisionnement cantines scolaires en produits locaux » au Bénin (Présentation mémo PNOPPA)
- ❖ Présentation succincte de l'Animation-pays PAFAO et ses objectifs
- ❖ Présentation des enseignements sur la mise en œuvre de la feuille de route « Approvisionnement cantines scolaires en produits locaux » au Bénin (Présentation mémo PNOPPA)
- ❖ Présentation situation actuelle sur la mise en œuvre de la feuille de route « Approvisionnement cantines scolaires en produits locaux » au Bénin PAM)
- ❖ Partage des acquis en lien avec les enjeux et défis pour les producteurs et leurs organisations dans l'approvisionnement des cantines scolaires au Togo, Burkina Faso, Bénin et Sénégal
- ❖ Expériences d'approvisionnement des cantines scolaires en riz local (Difficultés, leçons apprises actions à mettre en œuvre)
- ❖ dpe

Tout en faisant un focus sur les limites, les avancées enregistrées, les enjeux et défis suite au plaidoyer mené au Bénin par la dynamique multiacteurs à partir de la feuille de route définie sous l'impulsion de la PNOPPA et de l'IFRIZ-Bénin. Il a fait un focus sur l'analyse participative des avancées et limites dans les activités menées pour favoriser les achats locaux pour l'alimentation scolaire dans les trois autres pays (Sénégal, Burkina Faso, Togo) , enfin un mécanisme adapté au contexte des acteurs de la filière riz du Bénin est proposé et les structures publiques en charge des achats institutionnels de riz y ont adhéré pour faciliter l'implication des OPA dans la fourniture des produits agricoles locaux, notamment le riz pour l'alimentation des cantines scolaires.

### **4.1 Compte rendu des voyages d'échanges d'expérience au Sénégal et au Nigeria**

La parole est ensuite donnée au second communicateur en la personne du coordonnateur **IFRIZ** pour le compte rendu des visites d'échanges sur le Sénégal et le Nigeria qui a été réalisé avec plusieurs acteurs clés. La visite au Sénégal a permis à l'équipe de la mission a permis de capitaliser un certain nombre d'expériences, à savoir les dispositions et les instruments qui facilitent la commercialisation au Sénégal et elle permet la protection de la production nationale malgré l'existence du TEC notamment :

- Le contingentement (fixation de quota aux importateurs de 40 % de stock à prendre par tout importateurs avant l'autorisation d'importation).
- La subvention à la commercialisation du paddy pour garantir les intérêts des acteurs de la chaîne : Etat accorde une subvention de 32 F CFA/Kg dont 2 F CFA pour la tierce détention (prix kg paddy : 162 FCFA/Kg) ;
- La mise en place Fonds de garantie au niveau de la banque agricole par l'État avec un taux de crédit de 12 % l'an pratiqué par la Banque agricole au Sénégal au profit des acteurs de la filière. Avec la subvention de l'État, ce taux est de 7,5 % l'an pour la production et 8 % pour les autres maillons

Et le tout passe par la régulation des marchés des produits locaux assuré par une agence. Il existe aussi un quota de 40% de produit local est exigés aux importateurs. et la subvention du paddy par l'état pour garantis les intérêts des acteurs. En ce qui concerne les cantines le PAM délègue au comité de gestion des cantines sur la base d'un contrat l'approvisionnement.

La visite au Nigeria à portée sur les points d'attention et constats sur la filière riz suivant :

- Soutien financier massif de l'État Fédéral à la filière riz à travers des systèmes financiers adaptés et la Banque Centrale à hauteur de 146 milliards de Naira de financement reçus pour accompagner les riziculteurs en 2022 ;
- crédit à taux 0 remboursable en trois tranches (30% la première échéance, 30% la deuxième échéance et 40 %) suivant le cycle agricole pour les équipements / matériels agricoles et engrais ;
- un secteur privé local dynamique qui investit dans la transformation du riz avec des unités de transformation de très grandes capacités, très performantes et intégrées (il y a des complexes qui sont à 36 tonnes / l'heure)

En termes de leçons tirées par rapport aux facteurs de succès dans les actions des OPA/ OIP, 4 leçons particulier ont attirées notre attention :

- La complicité entre l'administration et les acteurs privés est un levier essentiel pour le développement des filières et l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la mise en place de fonds de garantie par l'Etat au niveau de banque dédiée assortie de l'exonération des producteurs des garanties classiques facilite l'accès des producteurs au financement et le développement rapide et efficace de la filière ;
- Les accompagnements des pouvoirs publics reste une condition prépondérante pour avoir des organisations fortes qui jouent convenablement leurs rôles ;
- La politique des aménagements hydroagricoles couplée aux investissements privés dans la transformation avec des équipements modernes de grandes capacités est le pilier de l'accroissement rapide de la production rizicole.

## **4.2 Présentation des enseignements sur la mise en œuvre de la feuille de route « Approvisionnement cantines scolaires en produits locaux » au Bénin Présentation mémo PNOPPA**

Place est laissé au point focal de l'animation pays de la PNOPPA-BENIN, monsieur Joukov DAHOUE pour la présentation sur le renforcement des rôles et place des producteurs et de leurs organisations et le plaidoyer national sur les achats institutionnels du riz conformément au plan de plaidoyer de l'IFRIZ-BENIN.

Dans sa présentation, il a décrit le dispositif mis en place pour meubler le mécanisme des cantines scolaires, des acteurs qui meublent cet écosystème et leurs rôles. Il a fait un focus sur les principaux leviers de mise en œuvre et les résultats majeurs de façon spécifique la prise de mesures réglementaires fixant ou exigeant des organismes en charge de l'alimentation scolaire (cantines), des quantités de produits locaux à mobiliser par an dans les prévisions ; l'établissement des contrats plans entre l'État à travers les organismes chargés de la gestion des cantines scolaires et les organisations paysannes la mise en place des fonds d'appui à l'approvisionnement des cantines scolaires au profit des acteurs l'implication des communes dans la gestion des cantines scolaires, etc.

En termes d'enjeux et de défis on a respectivement le meilleur positionnement et la valorisation des produits agricoles locaux au niveau des cantines scolaires (marché institutionnel) assurant la garantie d'un marché rémunérateur

Aux nombres des défis à relever dans la question de l'approvisionnement des cantines en aliments locaux on a :

- Participation de la PNOPPA-Bénin au Comité de Pilotage de PNASI
- L'implication des organisations paysannes (faitières nationales dans le mécanisme d'approvisionnement des cantines scolaires)
- L'organisation de la commercialisation en vente groupe pour une meilleure satisfaction de la demande des cantines scolaires ;
- Amélioration de la productivité des exploitations en vue de l'amélioration de la compétitivité des offres nationales face aux produits importés ;

## **4.3 Approvisionnement cantines scolaires en produits locaux » au Bénin PAM)**

La troisième présentation inscrite à l'ordre du jour a donné lieu à un partage d'expérience suivi d'échanges sur les avancées, limites et enseignements tirés des actions mises en œuvre par le Programme d'Alimentation Mondial (PAM) pour l'alimentation scolaire basée sur l'achat local au Bénin. Cette présentation a été faite par le chargé de Programme du PAM, intervenant spécifiquement sur les questions liées aux achats locaux de vivres et au renforcement de capacités des producteurs. Ce dernier a dans un premier temps rappelé le contexte dans lequel le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) a été mis en place par le gouvernement. En effet, au cours d'une analyse du coûts-bénéfice qui a été conduite au Bénin en 2018, il a été retenu que chaque dollar investi dans l'alimentation scolaire rapporte 5,2 USD de rendement économique. Cela tient compte des impacts que cela pourrait avoir au niveau des fournisseurs locaux en termes d'éducation dans nos milieux. Cet état de chose a suscité un fort engagement du Gouvernement ayant conduit à la mise en place Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) et pour lequel le PAM a été sollicité pour sa mise en œuvre. L'objectif de ce programme est d'appuyer l'enseignement primaire dans les zones d'insécurité alimentaire et de sous scolarisation. De façon spécifique, il vise à :

- i. Améliorer l'accès à l'enseignement primaire et de l'augmentation du taux de rétention scolaire surtout chez les filles;
- ii. Améliorer les repas scolaires à travers l'approche intégrée;
- iii. Développer l'économie à travers le renforcement du lien entre l'alimentation scolaire et la production locale;
- iv. Renforcer la capacité du Gouvernement à gérer les programmes d'alimentation scolaire.

Des années scolaires 2017-2018 à avril 2022, le taux de couverture des besoins en alimentation des écoles primaires du Bénin par le PAM, principalement celles rurales est passé de 31% (soit 2 199 d'écoles primaires publiques) à 75% (soit 5 532 d'écoles primaires publiques). En perspective, le PAM ambitionne couvrir l'intégralité des besoins des écoles primaires sur toute l'étendue du territoire à une horizon non précisée, mais imminente. En termes d'effet, il est à noter que ce programme a permis d'améliorer significativement le taux de passage des élèves en classe supérieur, vu que les tracasseries fatigantes des écoliers pour s'alimenter sont réduites considérablement.

Aussi, ce programme intervient essentiellement à travers trois dimensions :

- la gestion et la préparation des repas ;
- les achats locaux

- les activités complémentaires qui s'articule autour des volets suivants :
  - l'accès à l'eau potable et l'assainissement
  - la mise en place des jardins et champs scolaires/petit élevage
  - la construction des infrastructures relatives à la cantine (magasins de stockage, cuisines y compris foyers, réfectoires)
  - la Santé-nutrition

En termes d'expériences acquises, il faut noter que le PAM est parvenu à mettre en place un système d'approvisionnement à travers un modèle structuré d'achats des produits locaux qui intègre plusieurs acteurs partant des producteurs et agrégateurs/ fournisseurs qui se chargent de la production mis à disposition des produits locaux, les structures d'achats et de distribution qui se chargent de l'achat et du stockage des vivres et enfin des écoles qui assurent la préparation et la livraison des repas au niveau des écoles.

Par rapport aux leçons apprises et aux bonnes pratiques sur les achats locaux en lien avec l'alimentation scolaire, le présentateur a mentionné en premier lieu les expériences majeures capitalisées dans la maîtrise et l'opérationnalisation du système d'approvisionnement, l'intérêt du renforcement de la proximité avec les organisations de producteurs à la base, la faible capacité d'agrégation des producteurs ayant incité à mener des échanges avec les interprofessions afin accroître l'offre des vivres locaux, mais aussi des expériences douloureuses liées au rejet des produits de certains ESOP, qui après analyses ont été jugés d'impropres à la consommation. Ce fut le principal sujet ayant animé les échanges qui seront plus amplement développés dans les prochaines lignes.

Les défis que le PAM entend relever sont relatifs aux :

- Défis logistiques (livraison de produits aux écoles)
  - L'accessibilité de certaines zones surtout en saison des pluies
  - Sécurisation des stocks dans les écoles
- Défis pour la mise en œuvre du HGSF avec le gouvernement
  - Appui technique à la chaîne de production pour l'atteinte des normes de qualité
  - Diversification du panier alimentaire
  - Opérationnalisation du transfert monétaire (CBT) dans la mise en œuvre des achats locaux
- Défis institutionnels de la part du gouvernement
  - Structure de gouvernance/ cadre institutionnel non encore en place - Réflexions en cours
- Défis liés aux ressources Humaines

- Présence réduite des femmes dans les coopératives mixtes. Des campagnes d'information et de sensibilisation
- Faible niveau d'alphabétisme : Difficulté de fonctionnement et de tenue des documents de gestion. Appui des techniciens spécialisés par filière des cellules communales et des projets.
- Défis financiers, etc.
- Stratégie de financement et de mobilisation de ressources durable
- Financement des activités connexes : infrastructures, prise en charge des cuisinières, etc.

En guise de recommandations, il s'agit de :

- soutenir à la structuration et les capacités organisationnelles : disponibilité des vivres
- Mettre en place un système d'approvisionnement des vivres produits au niveau des terroirs au profit des cantines scolaires de ce même terroir.
- produire en qualité pour disponibilité
- communiquer, informer et contraindre l'accès

Après cette présentation, il s'en est suivi celle du Sénégal, du Togo et du Burkina-Faso. L'harmonie observée dans la structure des présentations si bien faites par ces trois pays nous a permis de les présenter dans le tableau récapitulatif ci-après:

	1. Les acteurs en présence et le portage du lead	2. Les avancées et limites sur les lois, règlements et mesures incitatives	3. Les avancées et limites sur la place et le rôle des producteurs et des OP	4. Les enseignements majeurs pour contribuer au renforcement du rôle et de la place des producteurs et de leurs organisations
SENEGAL	<p><b>Etat central :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'éducation nationale qui porte la politique à travers la Division des Cantines Scolaires DCaS créée en 2009</li> </ul> <p>• <b>Les ministères sectoriels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe multisectoriel des Acteurs de l'Alimentation et de la Nutrition à l'École (GMSANE) pour dialoguer sur la politique</li> </ul> <p>• <b>Les Collectivités territoriales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement de certaines collectivités à financer les cantines, mais faiblesse des budget et absence de ligne spécifique dédiée à la cantine.</li> <li>- Approche par Politique Alimentaire Territoriale avec un focus sur les cantines (Département de Rufisque, Dakar)</li> </ul>	<p><b>Avancées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan commun de plaidoyer en faveur d'une loi sur l'alimentation scolaire porté par l'ensemble des acteurs (DCaS, PAM, GRDR, Cicodev, CPI, SOS Faim...)</li> <li>- Mise en place d'un dispositif de suivi des cantines à travers une plateforme digitale de collecte de données ( suivi des indicateurs )</li> <li>- Réseau des parlementaires en faveur de l'alimentation scolaire</li> </ul> <p><b>Limites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de la nouvelle législature au niveau de l'assemblée / nouvelle équipe à sensibiliser à former pour le</li> </ul>	<p><b>Avancées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat des produits auprès de petits producteurs par les PTF qui interviennent sur les cantines (Grdr, PAM)</li> <li>- Prise de conscience des OP de l'opportunité de marché qu'offrent les cantines scolaires pour booster la production et améliorer leurs revenus</li> <li>- Présence des organisations de producteurs dans les instances de plaidoyer pour les cantines ((GMSANE)</li> </ul> <p><b>Limites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse des OP sur les aspects comptables et administratives</li> <li>- Non prise en compte souvent des produits périssables comme les légumes, poisson et viande...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des OP fortes et outillés pour mener le plaidoyer</li> <li>- La présence des OP dans les instances de dialogue et décision</li> <li>- Les OP ont démontré leur capacité à respecter des engagements sur des initiatives d'expérimentation</li> <li>- Porter le plaidoyer au niveau régional et participer aux instances d'orientation et de décision</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Communautés /parents d'élèves / bonnes volontés :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution financière ou en nature, préparation et distribution des repas dans les écoles.</li> </ul> </li> <li>• <b><u>Les organisations de producteurs :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opportunité de plaider en faveur des OP avec le cadre multi acteurs, multisectoriel,</li> <li>- Travailler sur la fonctionnalité du cadre multi acteurs et influencer la loi sur la politique de l'alimentation scolaire</li> </ul> </li> <li>- <b><u>PTF : (Grdr, PAM, CPI)</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation de modèle de cantine approvisionnée en circuit court par les OP en vue d'alimenter la politique nationale des cantines scolaires ;</li> <li>- Mobilisation de ressources complémentaires pour les cantines scolaires</li> </ul> </li> </ul> <p>Mise en cohérence et mutualisation des interventions</p>	<p>portage d'une proposition de loi et ou appuyer le vote de cette loi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instabilité institutionnelle, changement de Ministre et son cabinet.</li> </ul> <p><b><u>Mesures incitatives :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'adoption d'une loi en faveur de l'alimentation scolaire</li> <li>- Décentraliser les cantines au niveau des collectivités territoriales pour impliquer les collectivités et déléguer la gestion</li> <li>- Engagement des PTF à accompagner l'Etat dans le financement des cantines scolaires</li> <li>- Informer, former et communiquer sur les cantines à tous les niveaux ( santé, sociale, économie, agriculture...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence d'infrastructure de stockage /conservation des produits périssables</li> <li>- Faible capacité d'autonomie financière ( vente de crédit sur une durée assez longue )</li> </ul>	
<b>BURKINA-FASO</b>	<b>Les acteurs</b>	<b><u>Avancées</u></b>	<b><u>Les avancées</u></b>	- Textes, plaider pour l'octroyer les marchés des produits des cantines scolaires aux vrais

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs directs- Les faïtières des OP et les acheteurs institutionnels : UNPR-B, UNERIZ, FEPA-B, USCCPA, CIR-B, UNT-B, CAP Yako, Centre d'agrégation, mairies, PAM, SONAGESS, CRS, etc.</li> <li>Les acteurs d'appui et d'accompagnement : CPF, TECAL SATE, structures financières, bureaux d'études (SICAREX), PTF (Rikolto, Inter-Réseaux, ROPPA, AHA, Fert, Oxfam, etc.), les municipalités, les ministères (éducation, finance, décentralisation)</li> <li><b>2- Le portage du lead</b></li> <li>Association des municipalités du Burkina (AMBF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivité de la loi portant transfert des ressources aux collectivités</li> <li>Existence de mécanisme de suivi-contrôle de gestion des ressources au niveau communal, provincial régional</li> <li>Application du Guide de gestion des cantines scolaires</li> <li>Texte sur la répartition en % des ressources aux produits locaux : riz (67%), huile (17%), haricot (16%)</li> <li>Conventions avec les OP pour l'approvisionnement des cantines scolaires</li> <li>Arrêté N° 2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017 portant achat de produits alimentaires locaux par les structures publiques dans le cadre de leur approvisionnement = répertoire des menus et des mets locaux</li> <li>Mise en place de l'observatoire de riz (en cours)</li> </ul> <p><b>Limites</b></p> <p>Le budget alloué ne couvre pas les besoins (9 mois de l'année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un partenariat établi entre OP et les collectivités</li> <li>Changement des habitudes alimentaires des enfants</li> <li>Mutualisation des offres pour répondre ...</li> <li>Amélioration de la contribution des OP à l'approvisionnement des cantines scolaires</li> <li>La prise en compte des produits transformés dans les cantines scolaires (attiékè, yaourt à base de lait local)</li> <li>La prise en compte des préoccupations des OP lors des rencontres sur l'approvisionnement des produits locaux</li> <li>Les limites</li> <li>Les difficultés des OP à prendre part aux marchés lorsque qu'il s'agit d'appels d'offres</li> <li>Les problèmes liés aux prix rémunérateurs pour les producteurs</li> <li>Les difficultés d'accès à l'information pour les OP et les organisations d'appui</li> <li>Les obligations fiscales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>acteurs pour l'approvisionnement des cantines scolaires</li> <li>Développer des actions de plaidoyer à l'endroit de l'Etat pour l'augmentation des budgets alloués au CS dans les communes</li> <li>Evaluer la mise en œuvre de l'arrêté du 1er ministre afin de disposer des éléments d'évidences pouvant nourrir les actions de plaidoyer.</li> <li>Développer des actions de plaidoyer pour l'élaboration d'une Loi accompagnée des décrets d'application.</li> <li>Mettre en place un groupe de veille et de suivi citoyen sur le fonctionnement des CS et sur la mise en application des textes en vigueur</li> <li>Faire des plaidoyers pour la mise en place de mécanisme de suivi des mesures prise</li> <li>Inciter à l'application effective des textes par des sanctions</li> <li>Mettre en place des cadres de dialogue au niveau communal réunissant les OP et les autres acteurs impliqués (les collectivités territoriales)</li> <li>Améliorer les capacités des OP à répondre aux marchés institutionnels avec les mairies à travers le renforcement de capacités</li> </ul>
--	--	---	--	---

		<p>Insuffisance d'information des OP sur les procédures des marchés institutionnels</p> <p>Insuffisance de vulgarisation et de renforcement de capacités pour l'appropriation du contenu du Guide</p> <p>Les prix des mercuriales fixés en déca des prix réels sur le marché</p> <p>Frais élevé des taxes et impôts imputables aux OP</p> <p>Insuffisance de suivi de l'application au niveau des structures publiques</p> <p><b>Proposition de solutions</b></p> <p>Mise en place de cantines endogènes</p> <p>Apport de ressources propres des communes</p> <p>Alléger les coûts d'enregistrement des marchés, impôts etc. aux OP</p> <p>Former les OP sur la structuration des prix des produits</p> <p>Sensibilisation/Formation sur le</p>		
--	--	---	--	--

		<p>contenu du Guide</p> <p>Réviser la mercuriale des prix chaque année en tenant compte des réalités des prix de l'année</p> <p>Dispenser les OP des frais d'enregistrement et des taxes</p> <p>Mettre en place un groupe de veille et de suivi citoyen sur le fonctionnement des CS et sur la mise en application des textes en vigueur</p>		
<b>TOGO</b>	<p>ANADEB (L'Agence nationale d'appui au développement à la base) placée sous la tutelle du ministre chargé du développement à la base: organe chargé de la gestion des cantines scolaires et assure le lead</p> <p>Les ministères sectoriels (éducation, agriculture, santé, planification, action sociale, finances, etc.);</p> <p>Les Comités de Gestion des Ecoles Primaires publiques (COGEP);</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décret n° 2021-061/PR portant modalités de mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire et la coordination de son programme en date du 26 mai 2021.</li> <li>- La loi relative à l'alimentation scolaire votée le 23 juin 2020 ;</li> <li>- « Les produits entrant dans l'alimentation scolaire proviennent prioritairement de la production locale. Au minimum, 40 % des ressources financières</li> </ul>	<p><b><u>Avancées</u></b></p> <p>Engagement de tous les acteurs pour la mise en place d'un dispositif d'approvisionnement direct des cantines par les organisations;</p> <p>Renforcement de la collaboration entre la CTOP et l'ANADEB pour la mise en place d'un circuit court OP-Cantines</p> <p>Tenue d'un atelier national de</p>	<p>L'approche communautaire (avec une place réservée aux collectivités locales, aux comités villageois de Développement (CVD), etc.), la place des mamans cantines renforcée par la Loi amène à penser à une échelle territoriale des dispositifs d'approvisionnement.</p> <p>Il ressort la nécessité de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification d'un territoire (pour un projet pilote à court terme)</li> <li>- Cartographie des acteurs intervenant sur le territoire notamment les cantines, les OP, les transformateurs, les structures d'appui, etc.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Comité de gestion des cantines scolaires (COGECS);</li> <li>- Comité villageois de développement (CVD);</li> <li>- Association de parents d'élèves (APE);</li> <li>- Les mamans/papas cantines;</li> <li>- Les organisations de producteurs agricoles, leurs faïtières et la CTOP;</li> <li>- Les organisations de la société civile (ONG locales et internationale, associations, etc.)</li> <li>- Les partenaires techniques et financiers: BM, PAM, CRS/USDA, Unicef, CEDEAO/ARAA, PNUD</li> </ul>	<p>allouées à chaque école dans le cadre du programme national d'alimentation scolaire sont utilisées à l'acquisition des denrées alimentaires directement auprès des producteurs agricoles locaux. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mets servis sont exclusivement locaux (exclusion de spaghetti, coucous, etc. et autres mets faisant recours aux produits importés).</li> <li>- Feuille de route gouvernemental en son axe 1: renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et garantir la paix</li> <li>- Validation le 15 septembre 2022</li> <li>- Politique national de l'alimentaire scolaire au Togo</li> <li>- Programme national d'alimentation scolaire intégrée 2022-2030</li> <li>- Le guide de ciblage et de mise en œuvre des cantines scolaires.</li> <li>- Limites: inexistence de mesures contraignantes pour l'approvisionnement des vivres auprès des OP</li> </ul>	<p>réflexion sur l'approvisionnement des cantines scolaires par les organisations Paysannes au Togo (8 février 2022)</p> <p>Participation à l'animation-Pays Pafao à travers une stagiaire au Togo (juin-septembre 2022) sur les possibilités de mise en place d'un modèle de contractualisation directe OP-Cantines: une proposition de modèle disponible.</p> <p><b><u>Limites</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de veille pour s'assurer que les mamans-cantines respectent les seuils imposés (40% des ressources financières)</li> <li>- Coût du plat relativement faible et la rémunération des mamans cantines: (le plat servi aux élèves coute 125 FCFA, la contribution de l'Etat est de 115 FCFA et celle des communautés est de 10 FCFA) qui amène les femmes à avoir recours aux denrées importées si les produits locaux sont indisponibles.</li> <li>- Faible compétitivité des produits locaux vis-à-vis des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des besoins en vivres des cantines</li> <li>- Evaluation de la capacité de production et de livraison des OP</li> <li>- Identification des magasins de stockage des vivres (y compris les infrastructures des OP)</li> <li>- Mise en relation des OP (et les OP transformatrices) avec les cantines et formalisation des relations entre acteurs (contractualisation)</li> <li>- Renforcement de capacités des OP sur la contractualisation ;</li> <li>- Mise en place d'un cadre de concertation multi acteur (les acteurs intervenants dans l'alimentation)</li> <li>- Accompagner les OP à produire en quantité et en qualité (aspect nutritionnel) : appui conseil, intrants, etc.</li> <li>- Suivi du dispositif et capitalisation</li> <li>- Plaidoyer et lobbying sur la base des résultats obtenus.</li> <li>- Besoin d'implication d'une structure de financement (microfinance, système autonome de financement, etc.) pour payer les OP au comptant à la livraison; et les mamans cantines rembourseraient les fonds avancés tout au long de l'année avec le budget alloué par l'Anadeb.</li> </ul>
--	--	---	--	---

			<p>importés (le coût de production de revient élevés)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faible connaissance des besoins réels en produits agricoles et de l'offre des organisations autour des cantines (à l'échelle territoire)</li><li>- Faible capacité financière des mamans cantines et des COGEP pour assurer contractualiser avec les organisations de producteurs sur de grandes quantités</li><li>- Faible capacité de stockage des écoles à cantines pour conserver de grandes quantités de produits</li></ul>	
--	--	--	--	--

#### **4.4 Logique du dialogue Public privé**

Cette communication a été présentée par Mr AHOUIGBAMEY Flavien Désiré le chef service coopération du DEPAF/MAEP.

Le Dialogue Public Privé peut se mener dans plusieurs domaine ou secteur et tous les parties prenantes doivent s'asseoir pour discuter. Le pouvoir Public doit faciliter la mise en œuvre de ce que veut le privé car le secteur privé est important dans toute les phases. La partie privée doit contribuer au processus de décision. Le pouvoir Public doit connaître les difficultés des parties privées pour y apporter des solutions et leur créé un environnement favorable à leurs activités. Le pouvoir public doit reconnaître et restituer les efforts des parties privés.

Pour une efficacité des résultats du dialogue, il faut que le débat soit mené au niveau opérationnel mais il doit être aussi porté au niveau stratégique si le besoin se fait vraiment sentir.

Une cartographie des acteurs au préalable est importante, toute fois cette cartographie doit inclus les partenaires Privé et les partenaire public. Lors des Dialogue Public Privé chaque acteur prend des engagements qui est rédigé dans une feuilles de route qui permet à chaque acteur de connaître sa responsabilité et de jouer son rôle. Aussi il faut mettre en place un organe ou comité stratégique de veille pour le suivi de la feuille de route. Le Dialogue Public Privé doit également disposer d'un costing.

### **5 SYNTHÈSE DES ECHANGES**

L'ensemble des sujets de débat et échange ont tourné autour des points suivant :

Suite à cette présentation, est lié au rejet des produits vivriers des organisations locales de producteurs par le PAM pour raison de non-conformité aux normes de qualités testées par l'ABSSA. Plusieurs acteurs présents ont exprimé leur état de surprise de constater que des riz locaux du Bénin ayant déjà acquis des renommées internationales soient ainsi remis en cause à l'interne. En réponse à cette préoccupation, le représentant du PAM a tenu à préciser que ce fut en effectivement une expérience douloureuse qui mérite d'être clarifiée afin de situer les responsabilités. En effet, il a tenu à préciser que ce n'est nullement le PAM qui a déclaré impropres à la consommation, certains certaines variétés de riz localement produits par une coopérative. Le PAM a responsabilisé une société de contrôle de qualité dénommé ABSSA chargé du contrôle de la qualité des produits fournis par les coopératives et entreprises avant achat. Il a également affirmé que la volonté du PAM n'est nullement de faire la politique de deux

poids, deux mesures, au détriment des produits locaux. Au contraire, il précise que l'Etat béninois a consenti un gros effort, notamment le ministère chargé du plan pour l'achat du riz local produit entre autres par les ESOP, et ce, en dépit de leur cout élevé. Il rassure également que des dispositions sont prises pour que l'ABSSA intervienne auprès des producteurs lors de la production et/ou stockage afin de suivre le processus pour l'obtention de la qualité souhaitée.

Une autre préoccupation concerne les conditions de stockage des produits notamment, le sel qui perd sa teneur en iode au contact du sol. Aussi, est-il demandé si les interdits culturels et alimentaires des enfants dans les terroirs sont pris en compte lors du processus d'approvisionnement. En réponse à ces préoccupations, il est dit que le PAM s'assure du conditionnement du sel dans des sacs qui conservent sa teneur en iode. Aussi, des données socio-culturelles sont souvent confrontées lors de l'approvisionnement des produits pour les cantines.

Un autre intervenant cherchait aussi à savoir s'il existait un contrat formel du PAM avec les traders ainsi que le mécanisme mis en place par ce dernier pour s'assurer que les produits achetés sont effectivement d'origine locale. En réponse à cette préoccupations, le représentant du PAM précisa que la stratégie du PAM consiste à promouvoir l'achat de produits locaux à travers des contrats formels avec les traders. Il a tenu toutefois à reconnaître que la stratégie de traçabilité de la provenance des produits approvisionnés actuellement reste à parfaire.

De ces échanges houleux, les recommandations ci-après ont été formulées à l'endroit du PAM, qui n'a fait aucune abstention d'ouverture aux échanges. Il s'agit de:

- i. Renforcer et faciliter les interventions de la PNOPPA dans le processus d'Alimentation Scolaire Intégré ;
- ii. Définir de façon participative des cahiers de charges claires qui décrivent les normes recherchées par le PAM;
- iii. Renforcer et maintenir un cadre de dialogue entre le PAM, l'ABSSA et les OP pour éviter que les expériences douloureuses déjà vécues par ces dernières ne se reproduisent ;
- iv. Faire preuve d'une impartialité sans précédent dans l'appréciation qualitative des produits locaux face à ceux découlant des importations.

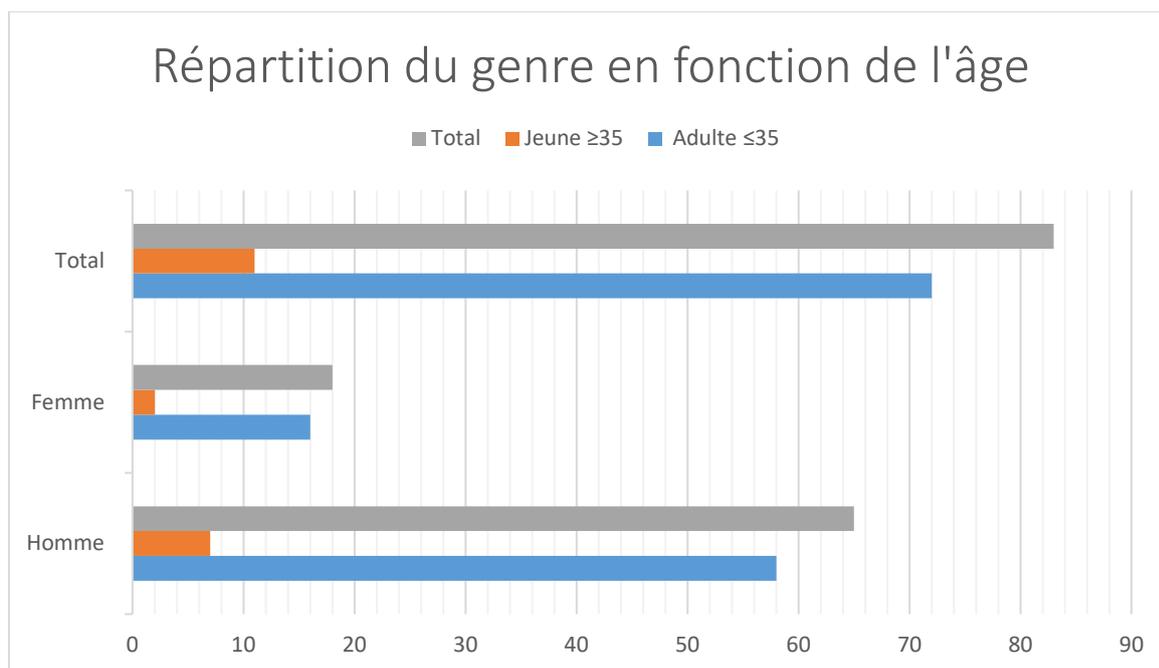
Suite à la présentation du modèle d'opérationnalisation dans le cadre du dialogue Public-Privé, la session des échanges a été meublée par un partage des expériences vécues au Bénin et dans les autres pays présents. Contrairement aux autres pays, le Modèle d'opérationnalisation du dialogue public privé est une innovation. Au nombre des expériences capitalisées au Bénin, il faut noter par

exemple qu'un plaidoyer a été porté par les OP à l'endroit de l'Etat pour la réglementation des importations du riz au profit de la production locale. Mais ce processus n'a malheureusement pas abouti. Face à cette difficulté, l'initiation de l'achat institutionnel a été l'opportunité d'instauration du dialogue public-privé pour relever.

Aussi, par rapport à la filière anacarde, il faut retenir que c'est le Dialogue Public-Privé qui a permis le passage à succès de la loi de financement agricole au plan national à l'adoption d'un arrêté visant à renforcer la synergie d'action entre le public et le privé afin de satisfaire un tant soit peu la demande sans cesse croissante en produits agricoles.

## **6 ANNEXE**

### **6.1 Répartition du genre suivant la catégorie d'âge**



## 6.2 Compte rendu, engagement et recommandation

**Compte rendu du Dialogue Public-Privé  
pour l'accès du riz local aux marchés institutionnels,  
notamment pour l'approvisionnement des cantines scolaires**

**Objet :** Le présent compte rendu est le document d'engagement pris par les deux parties à la première session du Dialogue public privé sur l'achat institutionnel de riz local

**Parties prenantes :**

- Partie "privé" : IFRIZ, PNOPPA
- Partie "étatiques" : MAEP (DPAF, CT /SAGSA MDCG, MEF, COUS/UAC)
- Partenaires techniques et financiers : PAM

**Problématique :** Approvisionnement des cantines scolaires en riz local

**Argumentaires :** Les argumentaires développés par les parties prenantes s'articulent autour de deux points essentiels, à savoir :

- 1- Achats institutionnels du riz local ;
- 2- Conformité des produits aux normes du PAM et du COUS

N°	Argumentaires	Actions de consensus
1.	<p><b>Achats institutionnels du riz :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enorme potentiel rizicole</li> <li>• 70% de la population agricole</li> <li>• Fortes capacités de production des besoins en riz autour de 50%</li> </ul>	<p><b>Achats institutionnels du riz :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des organisations paysannes dans l'opérationnalisation du</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des habitudes alimentaires en faveur du riz</li> <li>• Sécurisation des devises à travers les achats de riz local pour le développement de l'économie rizicole locale et nationale</li> <li>• Suffisamment de résultats de recherche attestant les valeurs nutritives du riz local</li> <li>• Filière stratégique pour l'Etat</li> <li>• Le riz est retenu comme aliment essentiel dans l'alimentation scolaire</li> <li>• Volonté politique (objectif d'achat à 100% de produits locaux pour l'alimentation des cantines scolaires)</li> <li>• Un mécanisme est élaboré pour opérationnaliser la stratégie des achats institutionnels et son plan d'action</li> </ul>	<p>mécanisme des achats institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'<b>appropriation</b> de la stratégie des achats institutionnels et son plan d'action</li> <li>• La fixation d'accord-partie des <b>prix de cession du riz</b></li> </ul>
2.	<p><b><u>Conformité des produits aux normes du PAM et du COUS :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité des produits aux exigences de qualité du PAM et du COUS par rapport aux normes nationales</li> </ul>	<p><b><u>Conformité des produits aux normes du PAM et du COUS :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co définir un cahier des charges pour les achats institutionnels</li> <li>• Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur pour le respect des normes</li> </ul>

A l'issue de tous ces argumentaires développés par les parties prenantes et qui tiennent compte des récriminations qui sont faites pour justifier les freins pour l'accès du riz local dans les marchés institutionnels, différents engagements ont été pris pour lever les goulots d'étranglement et travailler main dans la main pour que le riz local puisse accéder désormais aux marchés institutionnels, notamment les cantines scolaires et le COUS/UAC. Ces différents engagements assortis de recommandations se présentent ainsi qu'il suit.

### Engagements des parties prenantes

N°	Sommaire / engagements	Actions	Délai
<b>Acteurs du secteur privé</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement pour la production, la transformation et la fourniture de riz répondant aux exigences du PAM et du COUS en termes de qualité et de quantité et pour la définition d'un prix consensuel de cession</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restituer les conclusions de ce dialogue public-privé aux acteurs à la base</li> <li>• Faire un suivi régulier pour le respect des normes et exigences par les producteurs, transformateurs et commerçants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Janvier 2023</li> <li>• En continu</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement pour l'actualisation du cahier de charges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à harmoniser le prix pour qu'ils soient compétitifs sur le marché tout en répondant aux exigences de l'Etat et du COUS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A chaque opportunité de contrat</li> </ul>
N°	Sommaire / engagements	Actions	Délai
Acteurs du secteur public			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>"Institutionnaliser" les achats institutionnels</li> <li>Le MAEP s'engage à accompagner les acteurs pour une production de qualité ; une transformation de qualité</li> <li>Le PAM s'engage à aller à 100% d'achats locaux</li> <li>Le PAM est toujours disponible pour la mise à disposition de l'expertise nécessaire pour la production et la fourniture de produits locaux, y compris le riz, respectant les exigences de qualité</li> <li>Le Pam s'engage à accompagner le MAEP dans un programme de renforcement de capacités des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une plateforme SIM pour faciliter l'accès à l'information en temps réel</li> <li>Organiser régulièrement le contrôle qualité des stocks au niveau des magasins</li> <li>Elaborer en synergie des acteurs du secteur agricole des dynamiques à travers des rencontres périodiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2023</li> <li>En continu</li> <li>En continu</li> </ul>

### Recommandations

- Aux OP** : Se rapprocher des acteurs déjà engagés dans le dialogue, notamment le MAEP et ses bras opérationnels pour faire partie de la révision de la stratégie (PNASI)
- Au Gouvernement** : Faciliter l'intégration de la PNOPPA dans le Comité de pilotage du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) et la participation des faîtières dans les comités techniques
- Au PAM** : Mettre en place un cadre de dialogue permanent avec l'Interprofession de la filière du Bénin.

Ont signé,

**Pour la PNOPPA,  
Le Président**

**Pour l'IFRIZ-Bénin,  
Le Président**

**Pour le Ministère du  
Développement et la  
Coordination de  
l'Action  
Gouvernementale**